

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze

Le vendredi 11 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :

Dominique PRIGENT - Alain SAPIN - Patricia MARTIN - Pascal LACROIX, Adjoints

Pierre GLO, Evence LE GOAS - Marie-Françoise LIMPALAER - Florence QUATTRIN

Estelle GUYOT - Marie-Annick THOMAS - Christian TRILLA
Jocelyne LALLES - Monique LE VOGUER - François MORVAN
Jean-Louis CONAN

Madame Sandrine NIVET a donné procuration à Madame Patricia MARTIN

Madame Roselyne DESCAMPS a donné procuration à Monsieur Arsène NICOLAZIC

Monsieur Stéphane GOUTIERS a donné procuration à Madame Marie-Annick THOMAS

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Evence LE GOAS a été élu secrétaire de séance.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

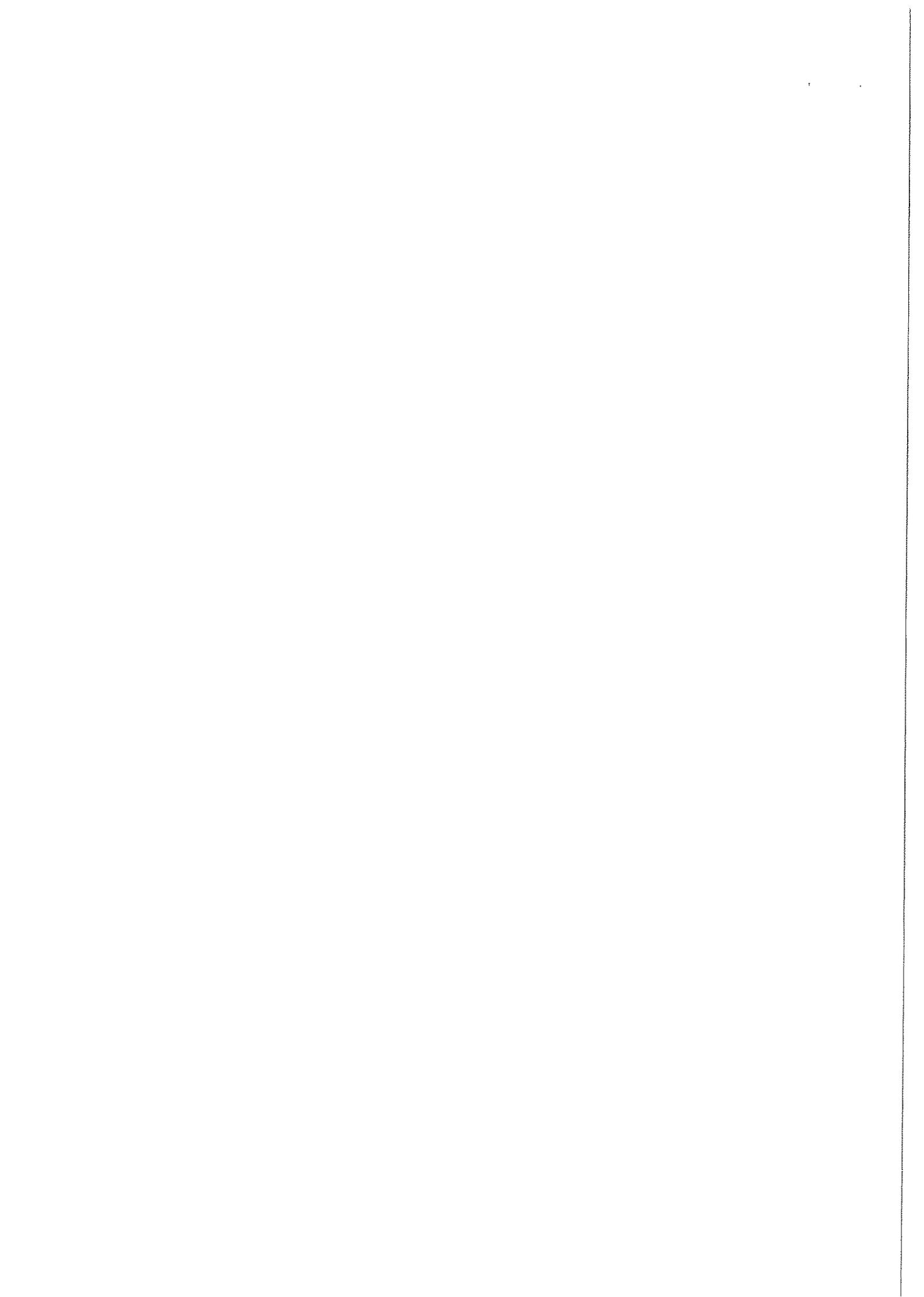
Monsieur le Maire rappelle la proposition du préfet de voir fusionner Leff communauté et la communauté de communes Lanvallon-Plouha et informe l'assemblée qu'il convient d'émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle l'avancée du projet de fusion entre ces deux communautés et Sud Goëlo, la complémentarité de ces trois territoires et la similitude de leurs compétences.

Il propose donc :

- d'émettre un avis défavorable au projet de fusion à deux communautés ;
- d'émettre un avis favorable à la fusion des trois communautés que sont Leff Communauté, Sud Göelo et Lanvallon Plouha ;

D'autre part, Monsieur le Maire souhaite proposer qu'il soit permis aux communes limitrophes d'intégrer ce nouveau territoire.

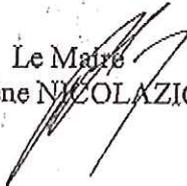


Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DESAPPROUVE le projet de fusion de Leff Communauté avec la Communauté de
communes Lanvollon-Plouha ;
APPROUVE le projet de fusion des Communautés de communes Lanvollon-Plouha, Sud
Goëlo et Leff communauté ;
SOUHAITE qu'il soit permis aux communes limitrophes d'engager des discussions en vue de
leur intégration éventuelle à ce territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Arsène NICOLAZIC.



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le

